



1. EDITORIAL

Après une année 2018 charnière en raison d'une extension du nombre de places et de la création de l'espace CAAHM Jardin, l'année 2019 a permis de stabiliser le collectif en renforçant les dispositifs mis en place pour permettre

aux jeunes admis de s'épanouir tout en oeuvrant à la sécurisation des bénéficiaires vieillissants.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Dans le cadre de ses missions, le CAAHM s'efforce de préserver intact le lien familial tout en affinant et diversifiant ses modes d'accompagnement. Les enjeux du service sont de permettre aux personnes accueillies de développer et/ou maintenir leurs acquis, de faciliter et/ou préserver leur intégration sociale et leur autonomie et de les accompagner, avec leur famille, dans leur projet de vie et d'avenir.

L'ACTIVITE

Activités	2016	2017	2018	2019
AGREMENT	53	53	65	65
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	211	211	211	211
JOURNEES / SEANCES PREVISION	10316	10300	12300	12329
JOURNEES / SEANCES REALISEES	10311	10131	12063	12385

ECART	-5	-169	-237	56
TAUX DE REALISATION D'ACTIVITE	99,95%	98,36%	98,07%	100,45%
NBR TOTAL DE PERSONNES ACCOMP. DURANT L'ANNEE	58	61	70	71

A plein effectif depuis fin 2018 suite à l'extension de 12 places, le service stabilise son activité, grâce, notamment à la jeunesse des nouveaux admis qui sont moins fragiles sur le plan somatique. Toutefois, un nombre d'absences important pour hospitalisation demeure (110 jours), maladie (355 jours : 1 bénéficiaire est absent depuis décembre 2018 suite à un accident invalidant) et des RDV médicaux divers (64 jours).

Les absences pour vacances ou accueil temporaire concernent des personnes, soit dont la famille souhaite partir « hors saison », soit dont les lieux de villégiature se trouvent à l'étranger. Elles représentent au total 191 journées.

Enfin, les mouvements de grève ont eu un impact sur l'absentéisme car certains bénéficiaires utilisant les transports urbains pour leur trajet domicile/CAAHM étaient contraints de rester au domicile ces jours-là. Ainsi, les 5 principales journées de grève de 2019 ont engendré au total 76 journées d'absence.

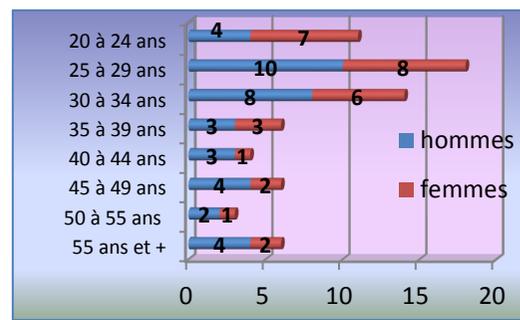
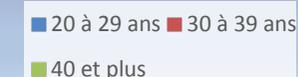
REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE

Les répartitions « hommes – femmes » varient peu au fil du temps, maintenant une présence masculine légèrement supérieure à celle des femmes.

Malgré l'accueil de jeunes adultes ces 2 dernières années, la moyenne d'âge évolue peu (36 ans en 2015, contre 35,5 en 2019). L'arrivée des jeunes « amendements Creton » en 2018 a augmenté le nombre

des personnes entre 20 et 29 ans (25 personnes en 2015, contre 39 en 2019).

Répartition par âge



Parallèlement, les personnes entre 30 et 39 ans sont elles aussi, passées de 11 à 20 sur la même période. Quant aux plus de 50 ans, leur pourcentage varie peu (de 18% à 13% sur 4 ans). L'accompagnement doit ainsi concilier la prise en compte des besoins des jeunes bénéficiaires et le vieillissement des aînés.

ORIGINE GEOGRAPHIQUES

Les personnes accueillies sont principalement domiciliées au sein de l'Euro- métropole de Strasbourg.

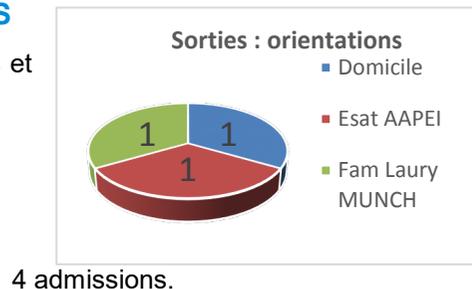
Depuis le 26 aout 2019, la Société Ulysse Transport véhicule 49 bénéficiaires du CAAHM pour leurs trajets domicile/établissement. Les 8 tournées sont aujourd'hui indépendantes de celles de l'IME de l'association. Grâce à cette nouvelle organisation, la durée des trajets est limitée à 1h et les bénéficiaires voyagent plus sereinement, les situations de tension s'étant réduites. De fait, la qualité des transports a gagné en sérénité, en confort et en efficacité.

Les horaires d'accueil ont été aménagés pour les 17 bénéficiaires utilisant les transports urbains pour éviter une concentration dans les transports publics des jeunes de l'IME et des bénéficiaires du CAAHM. Ainsi autorisées à arriver jusqu'à 9h00, les personnes concernées semblent apprécier et gérer consciencieusement cette autonomie.

1 bénéficiaire est véhiculé par sa mère chaque jour à l'initiative de cette dernière.

LES ENTREES / LES SORTIES

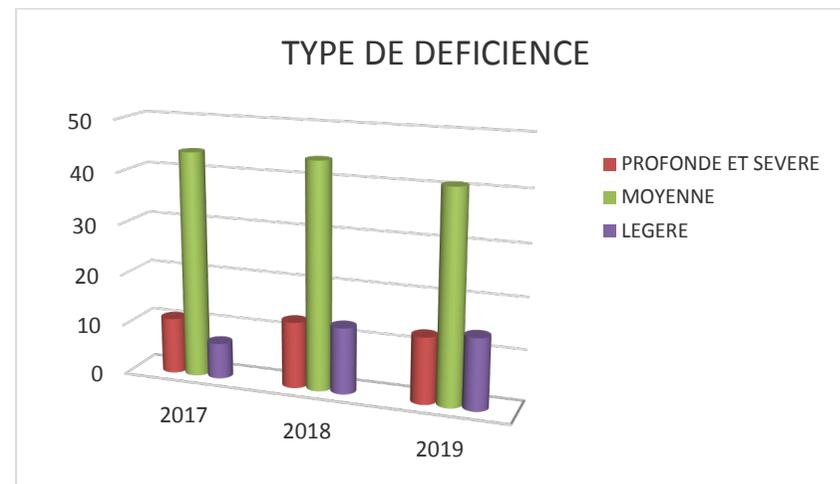
En 2019, nous comptons 3 sorties et



Seule 1 personne vieillissante, disposant d'une orientation en FAM hébergement a réussi à faire aboutir son projet de réorientation.

A ce jour, 7 autres personnes disposent de notifications FAM ou MAS (accueil de jour et/ou temporaire et/ou hébergement), sans visibilité sur l'évolution de leur parcours.

TYPES DE HANDICAP



41 bénéficiaires présentent une DI moyenne (chiffre quasiment stable depuis 2015). Le constat est similaire pour 13 personnes présentant une DI sévère.

La plupart des personnes admises ces 2 dernières années présentent une DI légère. Elles représentent en 2019, 20% de l'effectif total et mobilisent une énergie importante autour des apprentissages vers l'autonomie. En effet, leurs réelles capacités à se déplacer seules, à utiliser les nouvelles technologies, à être en lien et se retrouver en dehors de l'établissement, impliquent un soutien dans les apprentissages pour leur ouvrir le champ des possibles et favoriser encore davantage leur inclusion car ces personnes demeurent vulnérables au sein du milieu ordinaire, par leur handicap et souvent, leur « immaturité ».

Notons que les troubles associés à la DI restent stables dans leurs proportions (psychiques 41%, neurologiques 14%, génétiques 21%, TSA

11%). Les personnes présentant des signes de vieillissement, en augmentation, concernent aujourd'hui 1/3 de la population accueillie. 33% des bénéficiaires présentent des troubles du comportement, plus ou moins importants (contre 23% en 2015). La moitié des jeunes accueillis depuis 2018 présentent également des troubles du comportement.

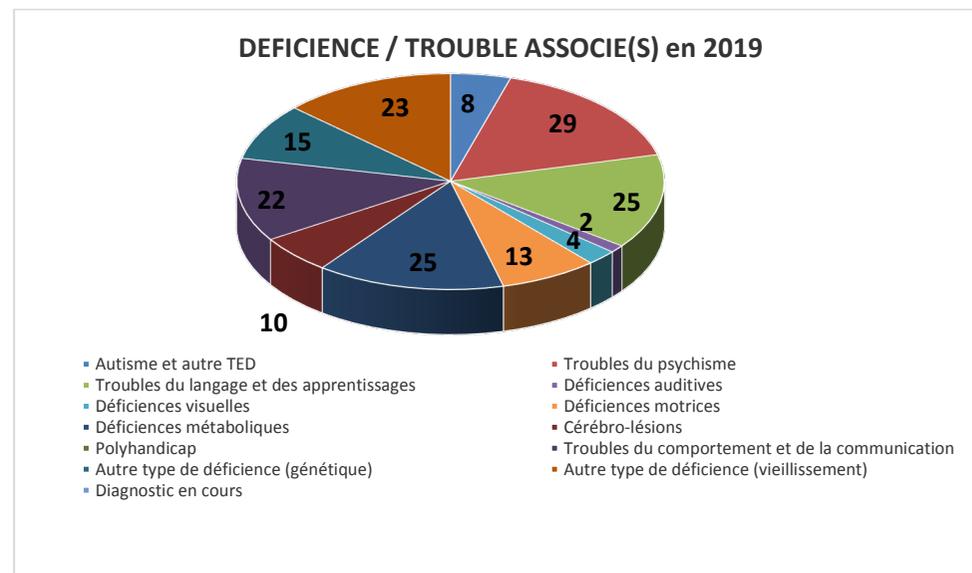
Le collectif réduit du « CAAHM jardin », ouvert suite à l'extension de 2018, favorise le sentiment de sécurité et l'apaisement des personnes les plus vulnérables d'un point de vue psychique et somatique.

Les ateliers occupationnels sont ainsi déclinés en plus petit groupe pour répondre au mieux aux besoins d'apaisement et/ou de stimulation douce (snoezelen, gym'assise, yoga, relaxation, cuisine sensorielle bien-être, écoute musicale, nature et découverte).

Le nombre de personnes présentant des troubles somatiques (diabète, hypertension, problèmes cardiaques, obésité, troubles digestifs fréquents et invalidants, maladie de Verneuil, etc.) prend de l'ampleur. 9 personnes (16%) étaient concernées en 2015, elles sont aujourd'hui 25, soient 36% de l'effectif. Le suivi des états de santé dépend de la sensibilité et de la capacité des aidants à assurer ce suivi d'autant que le service n'est pas un service médicalisé.

Nous estimons qu'1/3 des usagers ne bénéficient pas des soins suffisamment adaptés ou que leurs besoins ne sont pas correctement pris en compte au quotidien (ex : adaptation diététique pour les problèmes d'obésité ou de diabète). Certaines familles envisagent positivement le soutien d'un SAMSAH mais le plus souvent pourtant elles refusent l'idée d'un accompagnement ou d'un soutien à domicile (11 situations sur 24).

Enfin, 14 familles sont en difficulté dans l'accompagnement administratif de leur protégé en raison de problèmes de langue française, de situation sociale précaire ou de vieillissement des aidants.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

➤ Vie de l'établissement

Le thème des « **CULTURES DU CAAHM** » a marqué la vie du service en 2019. Fil rouge dans les ateliers hebdomadaires, il est aussi un support d'échanges et d'activités au sein des groupes de vie, lors des moments festifs, voire au sein des familles qui, pour certaines, ont saisi l'occasion de parler et mettre en valeur les us et coutumes de leur culture d'origine.

Occupant aujourd'hui une place centrale dans le fonctionnement du service, les **ateliers artistiques** (théâtre, musique -2 groupes-, arts plastiques, expression corporelle, écriture) animés chacun par un duo « éducateur / artiste » (professeurs de musique, acteur, metteur en scène, plasticien, etc.), favorisent l'expression et la créativité. Cette mutualisation des compétences permet aux projets artistiques de gagner en ampleur et en impact, d'atteindre une qualité incomparable et de cheminer, au quotidien, dans une « culture du BEAU ».

Les « œuvres et réalisations » sont exposées ou présentées à plusieurs occasions :

- concert au musée zoologique, en partenariat avec les FAS-FAM de l'ADAPEI.
- exposition « au-delà des apparences » (ARAHM).
- fête de Noël et fête de l'Été.

Certaines fêtes devenues « traditionnelles » rythment l'année. Si elles semblent redondantes, elles sont surtout des temps forts plébiscités par les bénéficiaires.

Des travaux de peinture ont permis de rafraîchir le service en redonnant un coup d'éclat à une partie du collectif particulièrement vieillotte.

➤ Travail avec les familles

Maillage essentiel de l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'un accueil de jour, les relations avec les familles occupent une place importante dans l'organisation et le fonctionnement du service.

Pour construire une relation de confiance, différentes formes de rencontres sont proposées :

- 2 fêtes annuelles (Été et Noël) rassemblant environ 25 familles autour des bénéficiaires, heureux de partager ces temps forts.
- 65 réunions de Projet programmées dans l'année ont permis d'actualiser les PP, d'évoquer le projet de vie, d'envisager des orientations (accueil temporaire, hébergement).
- Echanges informels, souvent téléphoniques, aident à la régulation du quotidien, facilitent la communication, renforcent la relation de confiance.
- Le journal du CAAHM (mensuel) destiné d'abord aux bénéficiaires, a évolué dans sa présentation. Plus d'images et s'inspirant du FALC, il est un moyen vivant de tenir les familles au courant des actions réalisées au sein de l'établissement.

Certaines thématiques sont récurrentes et mobilisent l'attention des professionnels:

- Le passage en structure adulte : compliqué pour les personnes elles-mêmes, est également source d'inquiétude pour les aidants. Une forme de deuil est souvent à faire pour les parents, dans leurs espoirs et projections de « normalité ».
- Les involutions : le vieillissement de la personne et des aidants obligent à se confronter à des réalités parfois douloureuses et envisager un placement en structure collective.
- Des formes de déni qui freinent, voire empêchent l'avancée des projets de vie et peuvent mettre la personne accompagnée en difficulté (sur le plan psychique ou somatique), voire en souffrance.

➤ L'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

La localisation du service, offre de nombreuses opportunités d'accès à la cité, en particulier dans le domaine sportif et culturel. Des sorties variées sont ainsi organisées vers les expositions, les musées, les cinémas, les théâtres,...

Nous nous déplaçons également, tant que possible, dans les infrastructures publiques pour y mener des activités :

- 8 personnes se rendent plusieurs fois par an dans le cadre d'un atelier d'expression corporelle, sur la scène de Pôle SUD, avec des artistes danseurs.
- Le groupe de musique Les façonneurs de sons du CAAHM utilisent les instruments Baschet mis à disposition par l'ARES, dans leurs locaux.
- L'activité piscine se déroule sur les heures d'ouverture des bassins au public.

Les objectifs de l'atelier hebdomadaire « CTS » (pour favoriser l'accès à la ville des personnes les plus autonomes) ont été revus : il ne s'agit plus tant de se déplacer vers un musée, une exposition, mais de repérer, avec les personnes, les événements et d'organiser l'accès de façon autonome soit seul soit en petit groupe sans encadrement sur les temps de weekends ou de vacances.

➤ L'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

Outre la collaboration avec les IME, la coopération et la coordination entre différentes structures, au service du parcours de bénéficiaires, s'est renforcée. Deux situations en sont particulièrement représentatives :

- Un bénéficiaire est accueilli au CAAHM en semaine, accompagné par le SAMSAH de l'association pour la coordination des soins à son domicile et accueilli dans le cadre de séjours temporaires à la MAS de l'ARSEA suite au refus d'un autre établissement de lui proposer des accueils. Cette organisation permet de renforcer la situation précaire du domicile et préparer un transfert en internat si la situation de son aidant ou la sienne venait à se dégrader brusquement.
- Suite au décès des grands-parents qui l'ont élevé, un bénéficiaire du CAAHM a clairement exprimé sa volonté de vivre en appartement de façon autonome. Suivi au domicile par le SAVS de l'ARSEA et l'association JEFF (bénévole 1x/semaine pour la confection de repas), ce bénéficiaire est accueilli au CAAHM toute la semaine et à la MAT d'Harthouse pendant les temps de fermetures du service. Sa tutrice a organisé l'intervention d'une femme de ménage et gère avec lui les courses et le suivi médical.

➤ L'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / transversalité

Les partenariats avec les services administratifs (CD67, MDPH, UDAF, service de tutelle) et **sanitaires** (CMP, SAMSAH) restent effectifs. Les relations avec les médecins libéraux sont plus délicates. Une sensibilisation au handicap et à ses particularités nous paraît essentielle au vu des retours que nous recevons sur certaines situations.

Les partenariats avec des établissements du secteur (IME, MAS, SAVS et SAMSAH ARSEA, FAM Laurie Munch, SAVS AAPEI, MAT HARHOUSE) permettent de garantir une fluidité de parcours dans le cadre d'orientations vers ou à partir du CAAHM ou de coordination dans le suivi.

Le partenariat avec **l'Equipe Relais Handicaps Rares** a permis d'accueillir une jeune femme plurihandicapée. Dans ce cadre, 2 journées de formations en LSF destinée à l'ensemble de l'équipe éducative a grandement facilité la communication et donc l'instauration de la relation avec la bénéficiaire. Depuis, les rudiments de la LSF facilitent aussi la communication avec d'autres bénéficiaires, notamment une personne autiste ayant été initiée dans son enfance.

Les partenariats sportifs et culturels consolidés depuis plusieurs années (ARES, 3 artistes indépendants, médiation animale, animateur nature), sont enrichis par de nouvelles collaborations, avec l'association A livres ouverts, pour un atelier d'expression par l'écriture, et Pôle SUD, sur un projet d'expression corporelle en collaboration avec la MAS de l'Association.

3. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Suite à l'extension du service en 2018, l'actualisation de la liste d'attente s'est avérée nécessaire.

En 2019, la procédure d'admission a été complétée par l'élaboration d'un « dossier de demande d'admission » permettant de gagner en performance concernant le traitement de la demande, l'inscription sur liste d'attente et le cas échéant l'admission elle-même. Une Commission d'admission a été mise en place afin d'étudier les demandes. Ses réunions se tiennent au minimum une fois par trimestre.

Le candidat à l'admission pourra bénéficier de 2 semaines en immersion donnant lieu à une réunion de bilan (rassemblant la personne concernée, sa famille, l'établissement d'origine le cas échéant, l'éducateur spécialisé chargé du suivi en stage, la cadre intermédiaire du CAAHM).

Sur les 24 dossiers de demande d'admission envoyés en 2019, 17 ont été réceptionnés complets et traités. Seuls 5 avis défavorables ont été posés pour différents motifs (éloignement géographique (1), besoins en soins trop importants pour une prise en charge FAS (3), troubles psychiques importants non envisageable dans un grand collectif (1)).

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2019

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2017	2018	2019
12,06	15,61	15,62

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	15,62	1,15	1,20	11,09	1,43	0,00	0,75

Personnel :

Des changements importants ont impacté la vie du service : 3 départs de l'équipe éducative (2 pour inaptitude, 1 en rupture conventionnelle) ont permis de pérenniser les contrats de 2 salariés embauchés en CDD depuis 2 et 5 ans.

2019 a aussi été marqué par la prise de poste d'une nouvelle directrice à la tête du CAAHM avec pour objectif de consolider un fonctionnement de service.

Aussi, les 3 postes libérés, tous à temps partiel, ont complété d'autres postes vers du temps plein (à la demande des salariés concernés). Outre la diminution de la précarité des professionnels qui ont bénéficié d'une augmentation de leur temps de travail, la réduction des temps partiels facilite l'organisation du service et surtout simplifie la compréhension et le repérage des temps de présence des éducateurs pour les bénéficiaires.

Par ailleurs, l'absence de candidat sur le poste de psychomotricien (0.25 ETP) suite à son départ en retraite, l'éducateur sportif a bénéficié de 0.10 ETP supplémentaire (pour atteindre un temps plein), qu'il consacre à de la stimulation et de l'accompagnement individuels de personnes en involution motrice.

Enfin, le glissement d'une monitrice-éducatrice en fin de carrière, à sa demande, vers un poste à mi-temps en Résidence seniors gérée par l'association a été facilité.

Accueil de stagiaires :

En 2019 le CAAHM, soucieux de participer à la formation de jeunes professionnels a accueilli 6 stagiaires répartis au long de l'année (3 ES, 2 DEUST Sport adapté, 1 école de la 2^{ème} chance).

Formations :

Intitulé des formations	Nb de professionnels
SST initiale	2
SST recyclage	3
Sécurité incendie (extincteurs + évacuation)	7
Risques routiers	4
CNV (1 ^{ère} partie)	1
Accompagnement de la personne handicapée vieillissante	1
Gestion du stress par la pleine conscience	1
Outlook avancé	1
Word débutant	2
Manager, artisans de la motivation	1
Gérer le stress_ prendre soin de soi dans le soin	17
Outils numériques dans la prise en charge des personnes TSA	1
Troubles psychiques	1

Outre les formations obligatoires autour de la sécurité (SST, incendie, risques routiers, manipulation extincteur), les professionnels du service ont bénéficié d'actions de formation proposées par l'OPCO ou mutualisées au sein de l'ARSEA

17 professionnels ont bénéficié d'une journée de formation sur la gestion du stress et « prendre soin de soi au le travail » dans la continuité d'une journée proposée l'année antérieure. Appréciée par une large majorité de l'équipe, cette journée a favorisé la cohésion du groupe, par, notamment, un travail de communication et de partage autour des valeurs, des représentations et ressentis individuels.

5. CONCLUSION

La nouvelle direction a soutenu les membres de l'équipe dans le renforcement du dispositif mis en place au moment de l'extension de places. Ainsi, les bénéfices des accompagnements sur l'espace Jardin apparaissent au fil des mois et tendent à démontrer que ce type d'espace et cette organisation sont plus adaptés pour les bénéficiaires les plus vulnérables psychologiquement et physiquement. Nous travaillons donc à la mise à jour du projet de service en ce sens et sommes force de proposition dans la dynamique de réhabilitation du site pour permettre l'émergence d'un collectif repensé.